

Le 9 juin 2009, la Sécurité Sociale annonçait près de 20 milliards d'euros de déficit pour la fin de l'année. Les arrêts maladie de complaisance sont pointés du doigt.

Les Contrôles de la Sécurité Sociale :

Le 15 juin 2009 notre Ministre de la Santé annonçait le renforcement des contrôles de la Sécurité Sociale au niveau des arrêts maladie, mais aussi des transports médicalisés.

Depuis 2008, une expérimentation est menée auprès de certaines caisses d'Assurance Maladie, qui vise à prendre en compte les rapports de contrôles médicaux menés par les employeurs via des cabinets privés comme AXMEDICA, et de suspendre les indemnités journalières d'arrêt maladie si la caisse le juge souhaitable.

Pour 2010, le Ministre du Budget Eric Woerth, annonce la généralisation de cette expérimentation à toutes les caisses.

Afin de répondre à l'attente de l'Assurance Maladie, des employeurs ainsi que des médecins contrôleurs, AXMEDICA sollicitait par courrier début 2009 toutes les caisses départementales afin de transmettre directement les rapports de contrôles effectués. Or, à ce jour, sur plus de 120 caisses, seule une vingtaine a répondu à cette démarche.

- La CNAM est-elle suffisamment réactive ?
- L'expérimentation menée est elle réellement efficace sur le terrain ?
- Pourquoi ne pas mettre en place un système de transmission obligatoire des rapports de contre-visites effectuées par ces cabinets

Pour ce faire, AXMEDICA vient de mettre à disposition de ses clients, une liste complète de tous les services médicaux de chaque caisse d'Assurance Maladie classés par département, afin que tout employeur puisse faire parvenir le rapport le plus rapidement possible.

Il y a là, encore, beaucoup à faire pour éviter au budget 2011 de la Sécurité Sociale, de souffrir du même mal.

AXMEDICA et sûrement d'autres cabinets de contrôles médicaux manifestent pourtant depuis longtemps leur volonté d'agir en synergie avec la CNAM pour la mise en place d'un système efficace.

Le Contrôle Médical Privé

AXMEDICA réalise des contrôles à la demande des employeurs privés ou publics sous 24-48 heures avec plus de 3000 médecins dans son réseau et voit le nombre de demandes de contrôles augmenter de près de 10% sur certaines périodes (vacances, jours fériés...). Peu d'employeurs connaissent le contrôle médical, qui pourtant leur permet d'agir sur leur taux d'absentéisme de façon rationnelle. L'économie représentée –tant au niveau financier qu'au niveau humain – n'est pas négligeable.

Contrairement aux idées reçues, les grands groupes ne sont pas les seuls à nous mandater, de nombreuses TPE et PME touchées elles aussi par un absentéisme récurrent, mettent en place des procédures de contrôles.

La hausse des arrêts sur ces derniers mois, et les derniers chiffres de la CNAM, attirent l'attention des médias sur le contrôle médical employeur.